

Le président du conseil de discipline,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 9 juillet 2029 par lequel la présidente du tribunal administratif a désigné M. Deschamps en qualité de président titulaire des conseils de discipline de la fonction publique territoriale organisés dans le département de la Marne.

ARRETE

Article 1er : Une délégation permanente de signature est accordée à Mme Géraldine Gropetti, directrice du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Marne, concernant l'ensemble des courriers administratifs incombant au secrétariat des conseils de discipline relatifs à des actions disciplinaires visant des agents de la fonction publique territoriale relevant de collectivités territoriales affiliées au centre de gestion de la fonction publique territoriale du département de la Marne.

Article 2 : Mme Géraldine Gropetti est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par les soins du centre de gestion de la fonction publique territoriale du département de la Marne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 15 septembre 2025

Le président du conseil de discipline



Antoine Deschamps